

# LA LETTRE DE PRO BTP

AUX ADHÉRENTS À L'ÉPARGNE **CONFIANCE**<sup>®</sup> - JANVIER 2010  
www.probtp.com

## ENTRE NOUS, UNE AFFAIRE DE CONFIANCE...

L'assurance vie n'est pas un placement comme les autres : elle s'inscrit dans la durée. Vous avez, en effet, tout intérêt à conserver votre placement au moins 8 ans pour optimiser vos avantages fiscaux. Voire 10, 20 ans ou plus si vous avez choisi de financer votre retraite ou de transmettre votre patrimoine. C'est dire l'importance de la relation que vous nouez avec nous. Nous sommes votre partenaire. Un allié qui veut mériter votre confiance en vous offrant la performance et la sécurité grâce à une gestion responsable de votre placement. Toujours à votre écoute, nous faisons de votre satisfaction notre priorité !

# L'ÉPARGNE **CONFIANCE**<sup>®</sup> (1) CRÉE L'ÉVÉNEMENT !



Tandis que la grande majorité des banques et assureurs affichent une baisse significative des rendements de leurs fonds en euros, PRO BTP vous offre en 2009 le même taux qu'en 2008 !

Le Livret **CONFIANCE**<sup>®</sup> s'affirme depuis de nombreuses années comme l'une des meilleures solutions d'épargne sécurisée. Son rendement 2009 - 4,30 % net de frais de gestion et brut de prélèvements sociaux - en apporte une preuve supplémentaire. Coïncidant avec une période de faible inflation (0,82 %<sup>(3)</sup> seulement), votre rémunération réelle est d'autant plus attractive.

(1) Billet **CONFIANCE**<sup>®</sup>, Livret **CONFIANCE**<sup>®</sup>, Plan Retraite **CONFIANCE**<sup>®</sup>, Plan Epargne Retraite BTP et fonds euros du Multisupport **CONFIANCE**<sup>®</sup>.

(2) Net de frais de gestion et brut de prélèvements sociaux.

(3) Indice INSEE des prix à la consommation hors tabac 2009.

Suite au verso



L'assurance d'un avenir solide

Suite .../...

## Un taux stable et compétitif

« Notre rendement n'est en aucun cas un taux promotionnel ou le résultat d'une performance ponctuelle » précise Pierre Ramadier, directeur Épargne/Retraite de PRO BTP. « Il reflète la qualité de notre gestion, mais également la volonté de PRO BTP de proposer à tous ses adhérents une croissance régulière de leur capital, en conservant une vision à long terme. En outre, nous n'avons pas puisé dans nos réserves : la solidité financière du Groupe constitue l'un de nos meilleurs atouts sur la durée » ajoute-t-il.

C'est vrai que la rémunération 2009 des fonds en euros sur le marché de l'assurance vie se révèle en moyenne inférieure à 4 %<sup>(4)</sup>. Les taux d'intérêt des obligations d'État (la majeure partie des investissements des acteurs du marché) sont restés en effet à un niveau particulièrement bas tandis que la reprise boursière n'a pas suffi à compenser les moins-values enregistrées précédemment par les portefeuilles actions. Alors comment expliquer notre excellent résultat ?

« Les gérants de PRO BTP FINANCE ont su saisir des opportunités d'investissement en 2009, notamment au début de l'année, en augmentant la part des actions dans le portefeuille lorsque celles-ci étaient

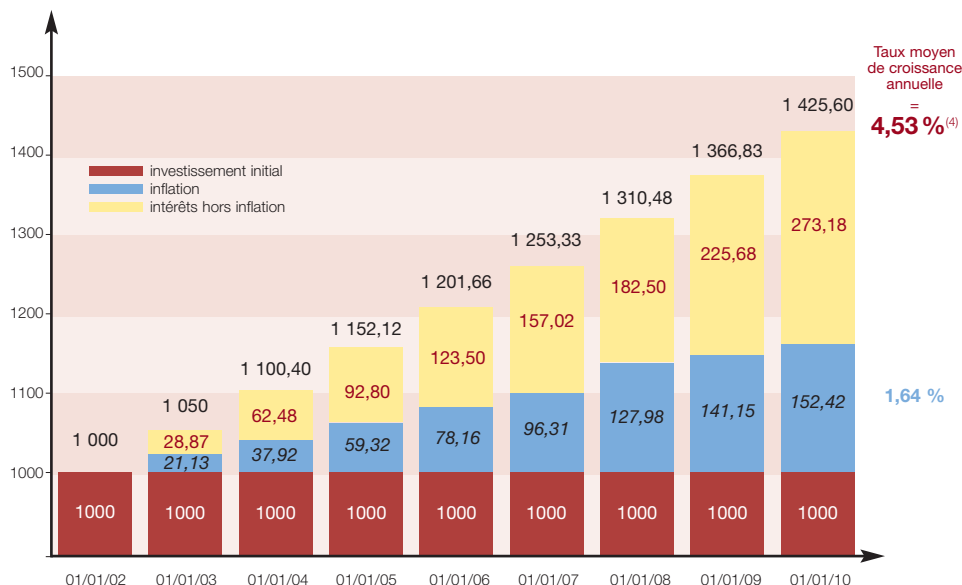
décotées. Ils ont également privilégié les obligations émises par les entreprises dont la rémunération était particulièrement intéressante en comparaison de celle offerte par les emprunts d'État. » commente Corinne Cazenave, directrice de PRO BTP FINANCE.

## Un engagement dans la durée

Sur 8 ans, votre contrat d'assurance vie a bénéficié d'un taux d'intérêt moyen de 4,53 %<sup>(4)</sup> par an. C'est un gage de fiabilité dans la durée. PRO BTP démontre une fois de plus l'efficacité de sa gestion prudente et responsable et son engagement à vos côtés pour vous accompagner dans votre démarche d'épargne, au mieux de vos intérêts.

« Chez PRO BTP, tous les supports en euros sont rémunérés de la même façon et tous les clients sont traités sur un pied d'égalité : la participation aux bénéfices des fonds en euros est la même quel que soit le contrat (monosupport ou multisupport). Il n'y a pas d'un côté les nouveaux adhérents qui bénéficient de taux très généreux et de l'autre les anciens qui seraient moins privilégiés. Nous servons de manière identique tous ceux qui ont choisi de nous faire confiance » conclut Pierre Ramadier.

## ÉVOLUTION SUR HUIT ANS À PARTIR D'UN PLACEMENT DE 1 000 € AU 01/01/2002<sup>(4)</sup>



(4) Net de frais de gestion et brut de prélèvements sociaux. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

## EN BREF

### Vos proches aussi méritent une épargne solide !

Faites connaître autour de vous les avantages de l'Épargne **CONFIANCE**<sup>®</sup> en euros. Pour tout parrainage d'un autre adhérent de PRO BTP au **Multisupport CONFIANCE**<sup>®</sup>, nous vous offrons un cadeau. Renseignez-vous dans votre agence Conseil.

### Il se passe toujours quelque chose sur Internet !

Présentation aérée et panoramique, meilleure lisibilité... le site de PRO BTP évolue sans cesse pour plus de convivialité. Prochainement la navigation proposée sera organisée en fonction de vos besoins et de vos projets. Vous pourrez télécharger des fiches pratiques. Un clip vidéo répondra à vos principales questions et de nouvelles fonctionnalités faciliteront votre gestion sur l'espace Abonnés. Rendez-vous régulièrement sur [www.probtp.com](http://www.probtp.com) pour suivre en direct votre épargne.

### Une nouvelle règle de taxation des assurances vie au décès

Aujourd'hui les prélèvements sociaux (CSG, CRDS... soit au total 12,1 %) sont appliqués chaque année sur les intérêts de votre contrat en euros. La retenue est automatique lors de l'actualisation de votre épargne au 31 décembre de chaque année.

Lorsque le capital constitué du contrat était dû au décès de son titulaire, aucun prélèvement social n'était appliqué. La nouvelle loi de financement de la Sécurité sociale change la donne dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Au décès de l'assuré, les intérêts servis au bénéficiaire du contrat seront soumis à taxation<sup>\*\*</sup>. La mesure s'applique à tous les contrats, même ceux déjà souscrits.

\* Seuls les intérêts dus entre le 1<sup>er</sup> janvier et la connaissance du décès sont soumis aux prélèvements sociaux.

## CONTACT

Pour prendre rendez-vous avec votre conseiller ou obtenir un renseignement, **01 57 63 66 10**

[www.probtp.com](http://www.probtp.com)